

Commune de

PARNES

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
05 OCT. 2018

6a

NOTICE SANITAIRE

EAU POTABLE

La commune de Parnes est alimentée en eau potable par un réseau qui n'est pas géré par un syndicat ou une structure intercommunale. Cependant, la Commune a signé une convention avec le Syndicat des eaux de Montagny en Vexin - Montjavoult, convention qui concerne l'achat d'eau. L'exploitation du réseau est par ailleurs confiée à Veolia par contrat d'affermage.

Depuis 2015, et ce en réseau d'une qualité de l'eau potable qui était insuffisante à Parnes (dépassements des normes en pesticides et en nitrates), le réseau d'adduction en eau potable de la commune a été interconnecté à celui de Montagny en Vexin - Montjavoult.

L'eau potable distribuée dans la commune provient donc désormais d'une station de pompage située sur le territoire de Montagny en Vexin, l'eau étant stockée dans un réservoir situé sur le territoire de Montjavoult.

L'eau est acheminée sur la commune de Parnes par une canalisation de 150 mm de diamètre, à hauteur de la RD 157.

Le réseau d'adduction en eau potable dans le bourg de Parnes présente un bouclage correspondant aux principales rues (Arsène Sarazin, Arthur Lefrançois, Grand Marais, Pont Tartarin), bouclage qui s'effectue par des canalisations de diamètre égal ou supérieur à 100 mm à l'exception de la rue Arthur Lefrançois (60 mm).

La distribution de l'eau dans le bourg est complétée par des canalisations dites secondaires. De diamètre inférieur à 100 mm, elles complètent la structure principale du réseau. Les constructions situées dans la rue Henri Monnier et dans l'impasse de Marcancourt sont ainsi alimentées par des canalisations en antenne.

Les hameaux de Pallemont et d'Aincourt sont alimentés par une canalisation principale de 125 mm de diamètre. Les écarts bâtis de Beauvoir, Ferme de Launay, Moulin de Chaudry et Les Boves sont quant à eux desservis par des antennes de faible diamètre (42/50 mm), tandis que les hameaux de Chaudry et de Pierrepont sont alimentés pour l'essentiel en diamètre 80 mm (canalisation raccordée à celle de 150 mm de diamètre sur la RD 157).

Depuis l'interconnexion sur le réseau de Montagny en Vexin - Montjavoult, la qualité de l'eau sur la commune est satisfaisante. Par ailleurs, il n'est pas envisagé prochainement de renforcement de réseau.

Enfin, l'ancien pompage situé dans le bourg de Parnes, en bordure de la RD 509, devrait être comblé prochainement (neutralisation destinée à éviter que des substances n'affectent le reste du réseau).

Le plan du réseau d'eau potable est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6b).

ASSAINISSEMENT

↳ La commune ne dispose pas d'un réseau collectif d'assainissement des **eaux usées**, l'ensemble des constructions disposent d'un assainissement individuel.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) relève de la compétence de la Communauté de Communes du Vexin Thelle.

Par ailleurs, le zonage d'assainissement, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 07/03/2006, a confirmé l'assainissement autonome sur l'ensemble de la commune.

Le diagnostic des installations existantes a été effectué ; la moitié environ des habitations doivent faire l'objet d'une mise aux normes. Les études « à la parcelle » restent à réaliser.

Le zonage d'assainissement est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6c).

↳ Concernant les **eaux pluviales**, la commune ne dispose pas de réseau collecteur (à l'exception de la rue du Grand Marais qui en compte un). Les eaux pluviales recueillies sur le territoire se dirigent vers le milieu naturel ; elles s'acheminent vers l'exutoire principal qu'est la rivière du Cudron.

Par ailleurs, il n'est pas constaté sur la commune de désordres hydrauliques majeurs lors de fortes précipitations. Toutefois, lors de gros orages, des écoulements peuvent être observés en particulier à hauteur de la route du cimetière ou de la route située entre le village et la ferme de Launay. La Commune envisage l'aménagement de puisards dans le village.

De plus, il est souligné qu'un talweg a été reconfiguré à hauteur du hameau de Chaudry afin de canaliser davantage les eaux pluviales et d'optimiser la gestion sur l'ensemble du hameau ; les améliorations sont significatives.

Par ailleurs, la connaissance du fonctionnement hydraulique sur les bassins versants des cours d'eau du Vexin Thelle et des Sablons est complétée par une étude réalisée en 1998-1999 par Hydratec : « étude pour la maîtrise des eaux de ruissellement et de l'érosion des sols » (étude qui est annexée au SCOT du Vexin Thelle). Certains éléments issus de cette étude sont repris dans le chapitre 1.1.5. du rapport de présentation du dossier de PLU ; ils illustrent le fonctionnement hydraulique du bassin versant de la rivière du Cudron, qui intéresse le territoire de Parnes, et précisent des propositions d'aménagements.

COLLECTE DES DECHETS

La gestion des ordures ménagères et du tri sélectif est assurée par la Communauté de Communes du Vexin Thelle.

Les déchets sont acheminés à Liancourt-Saint-Pierre, tandis que ceux concernés par le tri sélectif sont conduits vers d'autres centres de traitement.

La commune de Parnes est rattachée à la déchetterie située sur la commune de Liancourt-Saint-Pierre.